



ESQUIEZE –SERE

Compte rendu du Conseil Municipal Du 26 Février 2015

Étaient présents : P Vuillaume, Ch Baa-Puyoulet, P Nadau, E Coulom-Toye, O Memain, J.Places, JM Dellac, , S.Ducos, Y Lafon

Absents excusés : ML Broueilh, , Th Lassalle-Carrere

Secrétaire de séance : S Ducos

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 4 Février 2015

Sans commentaires, il est approuvé à l'unanimité.

Droit de préemption

Le Maire fait part aux conseillers de la demande de Madame Maria ZABALA BURGOA qui désire vendre son immeuble situé sur la montée piétonne La Caillabère. Après débat, le Conseil décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption.

Elections Départementales

C'est la loi du 17 mai 2013, qui instaure les élections départementales. Les conseillers généraux élus en 2008 et en 2011 seront remplacés en mars 2015 par des conseillers départementaux.

Les élections départementales sont organisées dans le cadre du canton. Un canton est une division du département. Les nouvelles délimitations des cantons s'appuient sur les chiffres des populations légales publiés par l'Insee le 27 décembre 2013. Cette nouvelle carte permettra une représentation plus équitable de chaque canton en nombre d'habitants par élu.

Le 1er tour aura lieu le 22 mars et le 2nd tour, le 29 mars. Les conseillers départementaux seront élus pour une durée de 6 ans.

Pour chaque canton, un binôme (femme-homme) est élu au scrutin majoritaire à 2 tours.

Pour assurer la tenue du bureau de vote de la mairie, le planning suivant est arrêté :

Journée du 22 mars :

8 à 10 : Dellac, Coulom-Toy

10 à 12 : Vuillaume, Baa-Puyoulet

12 à 14 : Places, Lassalle-Carrere

14 à 16 : Nadau, Lafon

16 à 18 : Baa-Puyoulet, Ducos

Journée du 29 mars :

8 à 10 : Dellac, Coulom-Toy

10 à 12 : Vuillaume, Memain

12 à 14 : Places, Lassalle-Carrere

14 à 16 : Lafon, Broueilh

16 à 18 : Memain, Ducos, Nadau

Voyage scolaire organisé par le collège des Trois Vallées

Le Maire fait part aux conseillers de la demande de subvention du collège des Trois Vallées destinée à diminuer le reste à charge des familles pour un voyage en Angleterre du 6 au 10 avril prochain des élèves de 4^{ème} et 3^{ème}.

Sept enfants sont issus de familles résidentes sur la commune.

Après débat, le Conseil décide d'attribuer 50 € par enfant soit 350€ au total.

Vitrine des Producteurs du Pays Toy

L'association des producteurs et Savoir Faire du Pays Toy souhaite disposer du kiosque face à Carrefour Market place Montblanc, pour en faire une vitrine et ainsi inciter les touristes à se rendre directement sur les lieux de production ou de fabrication.

Le projet proposé est de transformer le kiosque en vitrine sans en faire un lieu de vente sauf 2 ou 3 jours par an après autorisation de la mairie (par exemple 14 juillet, 15 aout, 1 jour vacances de Noel).

Après débat, le Conseil décide : accord de principe sur l'idée mais pas de subvention de la mairie car location gratuite du local et l'association doit s'engager à renouveler la vitrine une fois par mois pour créer une certaine animation.

Navette thermale

La régie de transport de Luz St Sauveur propose d'assurer pendant la saison thermale du 7 avril au 31 octobre, le transport de curistes entre les thermes de St Sauveur et Esquièze.

La facturation serait basée sur les heures et les km. Pour exemple, la commune de Sassis a réglé 1400€ en 2014.

Face à l'urgence, (les cures débutent début avril) le Conseil Municipal donne à l'unanimité son accord pour 2015 mais les membres du conseil souhaitent pour l'avenir que l'office de tourisme et les thermes prennent en charge le transport et revoient la décoration du minibus (cf. navette de Barèges).

Captage d'eau Yer de Prat

A la demande des communes partenaires (Luz, Esterre et Esquièze), plusieurs modifications ont été réalisées sur le captage d'eau potable de Yer de Prat, situé sur la commune de Luz. Le montant de ces adaptations fait l'objet d'une plus-value pour un montant de 4920 € HT au marché initial qui s'élevait à 685 820€ HT.

Le Conseil à l'unanimité autorise le Maire à signer cet avenant.

Virage de La Cabe

Après accord avec les consorts Marque sur l'acquisition du terrain, l'appel d'offres pour la réalisation des travaux a été publiée semaine 9. La réception des appel-d'offres est fixée au 13/03/2015. L'achèvement des travaux est attendu pour fin juin. Pour rappel le maître d'œuvre est le cabinet INGC basé à Auch.

Facture d'eau en irrécouvrable

Mme Lopez Dolores Cabellos, en grande difficulté financière, a fait l'objet d'une décision du Tribunal d'Instance de Tarbes le 9 janvier 2015 qui efface sa dette pour consommation d'eau soit un montant de 931.82€ (dette de 2010 à 2012).

Le Conseil prend acte de ce jugement et adopte la décision d'abandon de créance à l'unanimité.

Vente sur le domaine public

Le Maire précédent avait accepté que M Gabriel, marchand de fromages, s'installe sur le parking devant Carrefour-Market pour vendre ses produits. La validité de l'autorisation est échue depuis la fin de la saison des sports d'hiver de 2014. Plusieurs remarques de commerçants, écrite ou orale, ont été faites depuis et engagent le Conseil à réglementer la vente sur le domaine public.

Après débat, le Maire propose de prendre un arrêté pour réglementer l'utilisation du domaine public à des fins commerciales.

Accès handicapés

La Sous-Préfecture va prochainement adresser un courrier à tous les commerçants, artisans et entreprises pour leur rappeler les règles à respecter pour permettre l'accès des locaux aux personnes à mobilité réduite. Il est rappelé que des travaux importants ont déjà été réalisés en mairie et qu'ils seront repris en 2015 pour "effacer" les marches de trottoir entre le pont de Luz et la rue Carrère dera Cabe qui mène au Val de Sère.

Station d'épuration STEP

Pour améliorer l'exploitation de la station d'épuration, la maintenance et l'exploitation de la STEP viennent d'être confiées à l'entreprise VEOLIA jusqu'au passage probable en 2016 de la compétence assainissement à la communauté de communes.

Dégrilleur : en entrée de station il n'a pas été prévu de dégrilleur pour empêcher les cailloux et lingettes de pénétrer dans les installations. Face à cette situation, il a été convenu avec les communes partenaires Vizos, Esterre, Grust, Sazos et Sassis de faire installer cet appareillage (cf. conseil municipal du 9 décembre 2014) et c'est le bureau d'études SAFEGE qui a été retenu pour réaliser l'avant-projet et assurer la maîtrise d'œuvre. L'estimation des travaux est de 90 000 euros et fera l'objet de demandes de subventions auprès du Conseil Départemental, l'Agence de l'eau et la Préfecture.

Le Conseil mandate le Maire pour solliciter les organismes publics afin d'obtenir des subventions et décide d'inscrire l'opération au budget assainissement 2015.

Déneigement

L'épisode neigeux de la mi-février a été assez important et la mairie a dû faire appel à plusieurs entreprises Fabre-Fourtine, Pratedessus, Nicolas Haurine et Thierry Lassalle ainsi qu'à la commune d'Esterre, pour évacuer la neige et permettre la circulation dans les meilleures conditions.

Malgré les difficultés et la quantité importante de neige, le territoire de la commune a été parfaitement traité même si le conseil a relevé l'impatience d'un certain nombre de personnes.

Le Maire rappelle que ce sont les voies publiques qui sont traitées en priorité et que les voies privées ne sont déneigées qu'à titre exceptionnel lorsque que les conditions climatiques sont très difficiles. En règle générale, les propriétaires des voies privées doivent faire appel à des entreprises privées.

PEDT Projet Educatif de Territoire

Pour obtenir des subventions relatives à la mise en place des rythmes scolaires, les services de l'éducation nationale imposent désormais de confectionner un Projet Educatif Territorial. Ce projet doit être réalisé au plus tard pour le 20 mai à la Direction Académique. La commission scolaire est chargée de la mise en œuvre avec les enseignants et le bureau de l'APE.

Prochain Conseil Municipal

Compte administratif et Budget 2015 : le 26 mars 20h30